



Achat corps de ferme divisé en lot

Par **comi maxime**, le **06/12/2018** à **17:28**

Bonjour,

Nous sommes actuellement sous compromis de vente pour l'achat d'un lot dans un corps de ferme.

Ce corps de ferme est divisé en 4 lots. Nous avons la toiture, les chenaux, gouttières en commun. Un parking est aussi en droit de passage sur l'ensemble des terrains des 4 lots.

Le promoteur vend les lots en "maison individuelle" sans copropriété.

beaucoup de personnes nous ont mis en garde quand au fait de ne pas avoir de copropriété.

est ce que la loi impose une copropriété à partir de x lots dans une même maison ? que se passe t il si un degat venait à survenir sur la toiture ?

Mon assureur m'ayant confirmé qu'il ne pouvait pas nous assurer de manière totale surtout concernant la toiture...

merci pour votre aide